



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2^{eme} trimestre de l'année 2020

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

14 Animation du Plan Pastoral Territoriale 2020

15 Paysages culturels

16 Rivière Sauvage : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort

17 Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse

18 Accompagner le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc de Chartreuse

19 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse, expérimentation 2020

20 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021 »

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

DECISIONS DU PRESIDENT

14 Animation du Plan Pastoral Territoriale 2020

15 Paysages culturels

16 Rivière Sauvage : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort

17 Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse

18 Accompagner le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc de Chartreuse

19 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse, expérimentation 2020

20 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021 »

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804363-20200608-14_20-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°14/20

Opération : " Animation du Plan Pastoral Territorial Chartreuse 2020»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation 2020,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Animation du Plan Pastoral Territorial Chartreuse 2020» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Appui des service pastoraux	6 221.46 €	Région Rhône Alpes	3 642.11 €
Animation		FEADER	3 642.11 €
		Autofinancement	1 821.06 €
TOTAL	9 105.28 €	TOTAL	9 105.28 €

Article 2 :

Le Conseil REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES et le FEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

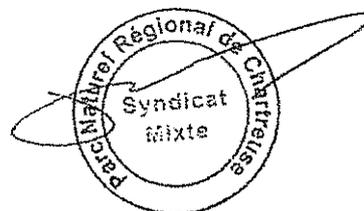
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 07/06/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°15/20

Opération : «Paysages culturels»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été
 procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de
 compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation
 2020,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Paysages culturels**» est arrêté
 comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Interventions, animations	1 070,00 €	REGION ARA	4 500,00 €
Accueil intervenants	2 444,00 €	Autofi	6,00 €
Inauguration, buffets	560,00 €		
Communication	432,00 €		
TOTAL	4 506,00 €	TOTAL	4 506,00 €

Article 2 :

Le Conseil REGIONAL AUVERGNE RHONE- sera sollicité en vue du financement de cette
 opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **11 MARS 2020**

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



Envoyé en préfecture le 10/05/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

5/0

ID : 038-253804363-20200608-16_20-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°16/20

«Rivière Sauvage : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation 2020,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Rivière Sauvage : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Poste animateur de la démarche	11 710	REGION ARA	9 630 €
Sensibilisation et concertation avec les habitants	4 440 €	DREAL	10 920 €
Animation des suivis participatifs	2 800 €		
Animations thématique de l'eau et de la rivière sauvage	1 600 €		
TOTAL	20 550 €	TOTAL	20 550 €

Article 2 :

Le Conseil REGIONAL AUVERGNE RHONE- et la DREAL seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

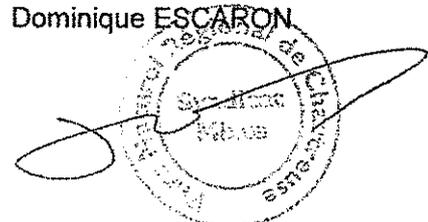
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 08/06/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°17/20

Opération : «Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation 2020,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Réalisation d'une étude de gisements et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Réalisation d'une étude	16 320,00 €	CD 38	4 080,00 €
		Com Com Chartreuse	4 080,00 €
		Guiers	
		ADEME	8 160,00 €
TOTAL	16 320,00 €	TOTAL	16 320,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental Isère, l'ADEME et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse- seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

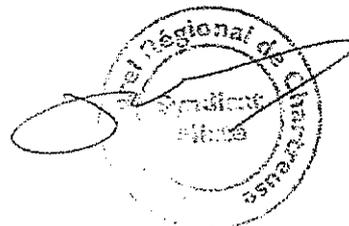
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 08/06/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°18/20

Opération «Accompagner le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc de Chartreuse»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation 2020,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Accompagner le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc de Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Expertise et intervenants	4 800,00 €	CD 38	4 800,00 €
TOTAL	4 800,00 €	TOTAL	4 800,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental Isère- sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

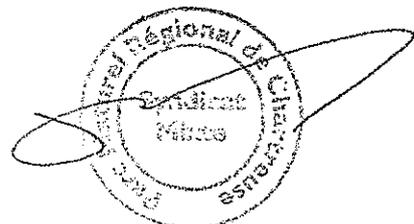
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 07/06/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°19/20

Opération : Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse, expérimentation 2020

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation 2020,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse, expérimentation 2020» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Accompagnement des projets	9 000,00 €	REGION AURA	10 000,00 €
Analyses phénotypiques et génétiques	1 000,00 €		
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental Régional Auvergne Rhône Alpes- sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

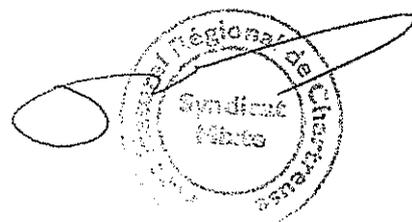
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 08/06/2020

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°20/20

Objet : Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation et frais indirects	66 723.00 €	Région Rhône Alpes	12 000.00 €
		FEADER	26 689.20 €
		Autofinancement	28 033.80 €
TOTAL	66 723.00 €	TOTAL	66 723.00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et les fonds européens FEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

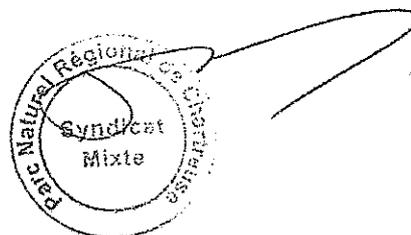
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 19 mai 2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT